

Réunion thématique Fos Tonkin

L'environnement

Synthèse

Date et heure : 4 novembre 2010 à 19 heures

Lieu : Salle Marcel Pagnol, à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Durée : 3 heures 15

Participants : 70

I. Ouverture

Madame Georgette TAFFIGNON, Première adjointe au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, signale que l'environnement est une préoccupation majeure des habitants de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Madame TAFFIGNON soulève ensuite quelques-unes des interrogations des citoyens par rapport au projet Cap Tonkin. Celles-ci ont trait au dimensionnement des nouvelles installations, au nombre d'emplois créés, ou encore à l'application des règles de conservation environnementale.

Monsieur Antoine DUBOUT, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), explique que la présente réunion a pour objet d'explorer les thématiques de l'environnement terrestre et maritime appliquées au projet Cap Tonkin. Le maître d'ouvrage tiendra compte des échanges qui auront lieu pour décider de la suite à donner à son projet, et pour l'améliorer le cas échéant. Monsieur DUBOUT signale que l'association NACICCA devait intervenir en l'actuelle séance. Cependant, il s'agit d'une des associations qui ont décidé de ne pas participer aux échanges. Monsieur DUBOUT espère que cette association, ainsi que les autres, rejoindront le débat.

Monsieur Bernard GUEDJ, Membre de la CPDP Fos Tonkin, rappelle les règles du débat public pour un bon déroulement des échanges.

II. La biodiversité

1. Présentation par le maître d'ouvrage de l'étude sur la biodiversité réalisée sur la parcelle Est

Monsieur DUBOUT propose à Monsieur BREBAN de traiter les questions suivantes.

- Pourquoi construire sur une nouvelle parcelle plutôt que de démanteler la partie de l'installation existante qui ne fonctionnera plus ?
- Qu'advient-il de la parcelle actuelle ? Sera-t-elle dépolluée ?
- Par quels moyens le maître d'ouvrage protégera-t-il les espèces protégées présentes sur ses parcelles ?

Monsieur Pierre BREBAN, Directeur du projet Elengy, explique que la construction de nouvelles installations sur la parcelle Est du terminal a été retenue pour deux raisons. En premier lieu, il s'agit de maintenir un niveau de sécurité élevé pendant le chantier. En deuxième lieu, le maître d'ouvrage doit respecter ses obligations vis-à-vis de ses clients. En effet, les capacités du terminal Fos Tonkin sont réservées, ce qui implique que l'exploitation doit se poursuivre pendant les travaux.

Monsieur BREBAN indique ensuite que l'implantation du projet a été définie en accord avec des bureaux d'études techniques et sur la base d'études faunistiques et floristiques. Ces études ont permis de déterminer que le nord-est de la parcelle est la zone qui concentre les enjeux environnementaux les plus importants. Elengy a d'ailleurs révisé son projet pour tenir compte de cette étude et éviter la zone d'intérêt principal, qui sera en quelque sorte sanctuarisée.

Monsieur Mathieu GENG, Expert d'Elengy (Biotop), signale que la parcelle occupée par le terminal Fos Tonkin n'est concernée par aucune mesure particulière de protection de l'environnement. Le terrain mobilisé dans le cadre du projet Cap Tonkin est constitué de remblais. Monsieur GENG présente ensuite la répartition géographique des espèces protégées (flore, oiseaux, amphibiens) sur le site.

Monsieur Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos environnement, s'enquiert des mesures qui seront prises pour protéger la zone sanctuarisée pendant le chantier.

Monsieur BREBAN répond que la zone à protéger sera physiquement délimitée. Un dispositif de surveillance sera également mis en place.

2. Présentation des modalités d'accompagnement des porteurs de projet par le GPMM

Monsieur DUBOUT sollicite le point de vue du GPMM sur la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements envisagés.

Madame Magalie DEVEZE, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), présente les modalités d'accompagnement des porteurs de projet par le GPMM. Une charte de qualité s'applique aux études d'impact. Des solutions d'évitement et solutions alternatives sont recherchées. Un plan de respect de l'environnement doit être déployé dans le cadre de chaque projet. Un comité de pilotage examine les mesures compensatoires à mettre en œuvre. Le GPMM anime également un Plan de Gestion des Espaces Naturels (PGEN) doté d'un budget annuel de 600 000 euros. Par ailleurs, le GPMM sollicite l'avis d'institutions reconnues en matière d'environnement sur les projets envisagés. Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) est également informé des dossiers à instruire par le GPMM.

Madame DEVEZE expose ensuite la méthode d'évaluation des mesures compensatoires du GPMM. Celle-ci est adaptée au contexte écologique spécifique de la ZIP de Fos. Les mesures compensatoires peuvent être foncières (acquisition de terrains, restauration de milieux). Elles peuvent consister en un déplacement des espèces impactées. Il est également possible de mettre en place une protection statutaire des territoires (zone protégée). Le financement d'études scientifiques est une autre mesure compensatoire envisageable.

Monsieur René RAIMONDI, Maire et Conseiller général de Fos-sur-Mer, fait observer que les projets passés n'ont pas toujours fait l'objet de mesures compensatoires (terminal Fos Cavaou). En outre, ces mesures devraient faire l'objet d'une concertation. Il est regrettable que les populations ne soient pas associées à leur élaboration, alors même que les élus sont ensuite associés au suivi des mesures.

Monsieur RAIMONDI déplore par ailleurs que les parcelles aménagées soient systématiquement des parcelles extérieures au SAN Ouest Provence, acquises notamment auprès de propriétaires privés forcément favorables à la vente de leurs terrains. Monsieur RAIMONDI souhaite que le

Conservatoire du Littoral devienne propriétaire des parcelles présentant un intérêt environnemental pour pouvoir effectivement protéger ces parcelles. Monsieur RAIMONDI appelle de ses vœux un échange sur tous ces aspects avec les services de l'Etat.

Madame Sophie MICHEL, Adjointe au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, considère que l'acquisition de marais salants aux Salins de Giraud ou ailleurs ne permet pas de compenser les impacts supportés par les riverains de la ZIP.

3. Intervention de la Tour du Valat

Monsieur Jean JALBERT, Directeur de la Tour du Valat, rappelle que la ZIP de Fos présente une très haute valeur patrimoniale. Dans ce contexte, il est nécessaire de porter une vision globale sur le site, et de tenir compte des impacts cumulés des différentes installations. Monsieur JALBERT fait valoir que la communauté scientifique n'est pas outillée pour mesurer la biodiversité dans son ensemble. L'inventaire des espèces est une vision minimaliste de la biodiversité. Cette méthode ne permet pas de limiter suffisamment les impacts des projets industriels.

Pour Monsieur JALBERT, les études menées dans le cadre du projet Cap Tonkin sont des études de qualité. Néanmoins, il signale que d'autres études montrent la présence d'une espèce de coléoptère sur le site, alors que le maître d'ouvrage considère que cette espèce est rare. Le site accueille également une zone de reproduction pour une espèce de crapauds, ce qui nécessite d'aménager des cheminements pour les animaux vers l'extérieur du site.

Monsieur JALBERT signale ensuite que la compensation paraît être l'objectif des maîtres d'ouvrage. Cependant, il faut rappeler que ceux-ci devraient en premier lieu éviter les impacts, en deuxième lieu limiter les impacts résiduels, et n'envisager la compensation qu'en dernier recours.

Monsieur BREBAN souligne le caractère préliminaire des études menées. Ces travaux seront ensuite complétés.

Madame DEVEZE confirme que le GPMM porte une attention particulière à la question de la connectivité des sites.

Monsieur Marc DEL CORSO, Habitant de Fos-sur-Mer, s'enquiert des moyens déployés pour réaliser les études faunistiques et floristiques. En effet, dans le passé, certaines études ont été menées avec des moyens minimalistes. Par ailleurs, Monsieur DEL CORSO s'interroge sur le caractère pérenne de la sanctuarisation d'une zone par le maître d'ouvrage. Pour lui, la rétrocession de cette zone au Conservatoire du Littoral serait une garantie de pérennité.

Monsieur GENG indique qu'il a lui-même participé aux études en question. En tout, les experts se sont déplacés à 18 reprises sur le terrain pour inventorier les enjeux.

Madame DEVEZE propose d'utiliser la méthode développée dans le cadre du projet IKEA pour traiter le projet Cap Tonkin (arrêté de protection du biotope).

Madame Hélène LAMBROU, habitante de Port-Saint-Louis-du-Rhône, déplore que la protection des populations ne soit pas considérée dans les études environnementales. Les chantiers envisagés sont source de nuisances supplémentaires, et les décès parmi les riverains sont essentiellement causés par des cancers. Madame LAMBROU constate un appauvrissement de la faune. Les habitants quittent le territoire pour ces raisons, et aussi parce qu'ils n'y trouvent pas d'emploi.

Monsieur AZOUZ, Adjoint au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, considère que le projet ne peut qu'occasionner un impact important sur les espèces. Les populations poussent un cri d'alarme quant à ces impacts potentiels. Le maître d'ouvrage avance deux arguments pour soutenir la construction de ses nouvelles installations sur une nouvelle parcelle. Un de ces arguments est purement commercial. Monsieur AZOUZ souhaite savoir si le maître d'ouvrage a étudié l'ensemble des alternatives à cette mobilisation d'une parcelle supplémentaire.

Monsieur BREBAN explique que le projet est soumis au débat public. Elengy n'a donc pas encore décidé de prolonger le fonctionnement du terminal. Toutes les alternatives au projet proposé n'ont donc pas été explorées. Au demeurant, lorsque les deux réservoirs actuels auront été démantelés, Elengy souhaite trouver des solutions pour aménager les parcelles concernées et ne pas les abandonner.

4. Intervention du Conservatoire du Littoral

Monsieur François FOUCHIER, Délégué régional du Conservatoire du littoral, explique que le Conservatoire a pour objet d'offrir des espaces où peuvent s'exprimer toutes les richesses patrimoniales, y compris architecturales et paysagères. Les élus occupent une place importante dans le fonctionnement de l'Institution : ils définissent par exemple le territoire où le Conservatoire interviendra.

Monsieur FOUCHIER signale que les outils à la disposition des parties prenantes sont bien plus variés que la seule acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral. Il propose que les mesures compensatoires soient basées sur la valeur écologique du territoire, mais aussi sur sa fonctionnalité, c'est-à-dire sur l'usage qui en est fait. Il est important de développer une stratégie d'aménagement du territoire.

Le Conservatoire du Littoral peut bénéficier de mesures compensatoires. Il n'en est pas demandeur *a priori*, mais l'Institution est disposée à œuvrer avec les élus sur la protection des espaces locaux, et à explorer les mesures d'évitement pouvant être entreprises.

Monsieur Daniel MOUTET, habitant de Fos-sur-Mer, considère que le site de Fos Tonkin pourrait fonctionner avec un seul réservoir pendant deux ans, en synergie avec le terminal de Fos Cavaou. Cela permettrait de préserver la parcelle concernée par la construction des nouvelles installations. Monsieur MOUTET souhaite mettre au débat l'ensemble des problématiques liées au projet (approvisionnement en gaz du terminal, desserte du réseau de gazoducs) pour pouvoir proposer des alternatives au projet proposé.

Monsieur BREBAN explique que cette mobilisation du terminal de Fos Cavaou entraînerait une diminution de sa capacité. Or les capacités du terminal de Fos Cavaou sont réservées par d'autres clients que ceux de Fos Tonkin. Enfin, le terminal appartient à une société qui n'est pas Elengy. Monsieur BREBAN se montre toutefois disposé à explorer toute piste d'amélioration pour le projet Cap Tonkin.

Monsieur Georges LAMBROU, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône, estime que l'industrie présente sur le site n'apporte rien aux populations. Les installations industrielles ne créent pas d'emploi pour les populations locales. Monsieur LAMBROU se demande qui profite de ces activités qui ont détruit l'environnement local. Il compare ces activités à la spéculation.

Monsieur Jacques CARLE, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône, considère que le GPMM méconnaît le territoire. La répartition des zones protégées le démontre : des sanctuaires sont constitués mais ils ne sont pas connectés entre eux. Monsieur CARLE estime que le GPMM pourrait même avoir organisé sa méconnaissance du territoire pour pouvoir mobiliser certaines emprises foncières. En outre, les populations locales occupent des terrains qui ne leur ont jamais été rétrocédés, alors que des parcelles sont régulièrement confiées aux industriels. D'autres activités que l'activité industrielle pourraient être développées sur le territoire mais certaines parties prenantes semblent s'y opposer. Monsieur CARLE souhaite savoir quand le GPMM réalisera les études qui s'imposent pour véritablement connaître le territoire.

Monsieur Frédéric SERRES, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône, signale que des bateaux ne se présentent pas tous les jours sur les terminaux de Fos Tonkin et Fos Cavaou. Il est donc possible de faire accoster certains navires destinés à Fos Tonkin au Cavaou.

Monsieur BREBAN indique que cela reviendrait à réserver des capacités du terminal de Fos Cavaou pour compenser celles qui disparaîtraient de Fos Tonkin. Cette décision est difficile à prendre car elle pourrait remettre en cause l'équilibre économique du projet.

Monsieur RAIMONDI invite Monsieur FOUCHIER à rencontrer les élus du SAN Ouest Provence pour évoquer les solutions à apporter au mitage du territoire. Ensuite, Monsieur RAIMONDI souhaite savoir si une Zone de Protection Eloignée (ZPE) sera mise en œuvre dans le cadre du projet Cap Tonkin, comme cela a été le cas à Fos Cavaou, car cette protection est très contraignante pour les riverains. Enfin, Monsieur RAIMONDI considère que l'enjeu central du territoire réside dans le « saucissonnage » des projets. Il est temps d'évoquer la situation du territoire dans sa globalité, en tenant compte des cumuls de pollution. Une mesure d'impact globale devrait d'ailleurs être réalisée à l'échelle du territoire.

Monsieur BREBAN explique que des zones de protection ont d'ores et déjà été déployées autour du terminal de Fos Tonkin. Ces zones permettent toutefois certains usages (chasse). Dans le cadre de la remise à niveau du terminal, un Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT) devra être défini, mais il ne nuira pas forcément aux usages actuels du territoire.

Madame Sylvie BASSUEL, DREAL, indique que la DREAL peut répondre à Monsieur RAIMONDI en ce qui concerne la création éventuelle d'une ZPE. Cependant, Madame BASSUEL ne détient pas elle-même la compétence nécessaire pour apporter cette réponse en séance.

III. La darse 1, ses particularités et ses contraintes, la biodiversité et la chloration de l'eau prélevée puis rejetée

1. Présentation par le maître d'ouvrage des données sur la biodiversité s'appuyant sur l'étude sur la darse 1

Monsieur DUBOUT rappelle les questions posées par la salle au cours des précédentes réunions de débat public.

- Les métaux lourds contenus dans l'eau du Rhône peuvent-ils générer des impacts sur l'eau saumâtre en sortie du terminal ?

- Quels sont les volumes d'eau pompés et rejetés, les techniques employées, les substances rejetées dans le cadre de l'activité du terminal ?
- Existe-t-il des techniques permettant de réduire les quantités de chlore mises en œuvre ?

Monsieur BREBAN explique que le *process* du terminal implique de prélever de l'eau dans le canal d'Arles au Rhône. Cette eau est ensuite chlorée, puis rejetée dans la darse 1. Le projet de rénovation ne modifie en rien les volumes prélevés et rejetés. La chloration de l'eau vise à éviter la prolifération d'organismes dans les circuits du terminal. Cette technique est reconnue comme la meilleure disponible au plan mondial. Les deux techniques de chloration existantes génèrent des volumes de rejets similaires.

Monsieur Romain LEGRAS, Expert d'Elengy (Creocean), signale que l'eau prélevée par l'installation est majoritairement saumâtre.

Monsieur DUBOUT souhaite savoir si l'eau prélevée pourrait être électrolysée pour produire de l'eau de javel.

Monsieur BREBAN se propose de se renseigner à ce propos.

Monsieur LEGRAS présente ensuite l'étude maritime réalisée autour du terminal de Fos Tonkin. Les experts n'ont relevé aucune contamination avérée en métaux lourds, autres éléments ou chlore.

Monsieur BREBAN évoque les deux options envisageables pour rénover l'appontement. La construction d'un nouvel appontement permet de poursuivre l'exploitation du terminal. Cependant, un dragage est nécessaire pour mener à bien cette construction. Cette option pourrait aussi modifier la courantologie. La rénovation de l'appontement existant, quant à elle, offre l'avantage de limiter les impacts. En revanche, cette option implique de ne plus recevoir de navires sur le terminal à certaines périodes, ce qui génère un manque à gagner. Compte tenu de ce manque à gagner, les coûts des deux options envisagées sont équivalents.

Monsieur LEGRAS ajoute que Creocean a réalisé une étude de pré-faisabilité d'un dragage. Selon cette étude, un dragage est envisageable. Cependant, des investigations complémentaires sont nécessaires pour confirmer cette faisabilité. Le milieu naturel est relativement pauvre sous le nouvel appontement éventuel, mais il faudra effectuer des mesures de courant pour vérifier les impacts véritables de la construction d'un nouvel appontement.

2. Intervention de la DREAL

Madame Sylvie BASSUEL, Chef du Pôle Evaluation environnementale des projets au Service Biodiversité, Eau et Paysages (SBEP), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), signale que les travaux à mener en milieu marin feront l'objet d'autorisations spécifiques comportant des mesures de préservation des milieux. L'étude d'impact permettra par ailleurs de comparer les deux solutions envisagées pour la rénovation de l'appontement.

En ce qui concerne la biodiversité marine actuelle, Madame BASSUEL explique que certains espaces de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Fos présentent une très forte valeur environnementale.

Madame BASSUEL considère qu'à chaque nouveau projet, les parties prenantes doivent se demander si une amélioration du milieu est possible. Cette question sera posée au maître d'ouvrage. Pour y répondre, il faudra disposer d'un état des lieux suffisant.

Monsieur DUBOUT demande au maître d'ouvrage s'il envisage de réduire le volume d'eau de javel introduit dans le *process*.

Monsieur BREBAN répond que des travaux de recherche sont en cours pour injecter de l'eau de javel de manière intermittente plutôt que continue. Il serait aussi envisageable de recourir à d'autres produits que l'eau de javel mais les impacts de ces produits sont méconnus.

Monsieur MOUTET souhaite vérifier si les rejets dragués immergés dans la darse 2 soulèvent des problèmes pour l'environnement.

Monsieur DUBOUT prend note de cette question à laquelle une réponse sera apportée ultérieurement.

Monsieur DEL CORSO signale que le chlore actif disparaît lorsqu'il interagit avec la matière organique. Monsieur DEL CORSO présume que cela peut expliquer l'absence de chlore dans les eaux testées par Creoclean. Monsieur DEL CORSO propose des alternatives à la chloration. Un circuit thermique fermé, réchauffé soit par l'eau de mer environnante, soit grâce à la chaleur du soleil, pourrait être mis en œuvre. Il existe également des revêtements antifouling de surface. Enfin, le GNL peut être regazéifié par un autre moyen : la combustion de gaz. Certes, cette méthode génère du CO₂ mais la chloration des algues ne leur permet pas non plus de réduire les concentrations de CO₂, et la dégradation des matières organiques tuées par la chloration génère aussi du CO₂.

Monsieur BREBAN signale qu'Elengy échange déjà des calories avec Air Liquide pour réchauffer le GNL. Environ 30 % de l'énergie introduite dans le *process* provient de cet échange.

Monsieur DUBOUT annonce qu'une demande d'expertise complémentaire a été formulée afin d'étudier des solutions de boucle fermée ou d'échanges de calories. La CNDP, considérant qu'il est trop tard pour entreprendre des expertises complémentaires, souhaite qu'un atelier spécifique soit constitué à ce sujet.

Monsieur BREBAN se montre prêt à étudier toute solution permettant de réduire l'empreinte écologique du *process*, et notamment les volumes d'eau prélevés. Le réchauffement du GNL par combustion de gaz n'est pas apparu comme la meilleure solution sur le plan écologique. Monsieur BREBAN accepte toutefois de construire le bilan carbone complet du *process*, en tenant compte des éléments évoqués par Monsieur DEL CORSO.

Monsieur LEGRAS précise qu'au-delà du chlore actif, c'est le chlore résiduel total qui a été recherché dans le milieu.

Monsieur DEL CORSO s'enquiert du volume d'eau pompée par le terminal et de son niveau de salinité.

Monsieur BREBAN répond qu'environ 100 millions de mètres cubes d'eau sont pompés chaque année. Il se propose d'apporter ultérieurement une réponse sur la salinité de cette eau.

3. Intervention du BRGM

Monsieur Damien SALQUÈBRE, Hydrogéologue au BRGM, explique que le secteur de Fos Tonkin est situé en limite de la plaine de Crau et du delta du Rhône. Le principal aquifère de la région est la nappe de Crau. L'eau des nappes est saumâtre dans le secteur du Tonkin en raison de l'influence du golfe de Fos

Monsieur Philippe CHAMARET, Institut Eco-citoyen, souhaite que les rejets aval d'autres installations soient considérés dans les études afin de construire un point de vue plus global sur les rejets de chlore dans le milieu. En outre, Monsieur CHAMARET précise que certaines limites de quantification sont importantes. Or au dessous de ces limites, on considère que la substance recherchée est absente du milieu, même si elle est présente.

Monsieur LEGRAS oppose que ces limites de quantification sont définies en tenant compte de l'impact potentiel des substances sur le milieu.

Monsieur BREBAN se montre disposé à participer à une étude globale sur le milieu mais Elengy n'est pas compétent pour lancer celle-ci.

Madame BASSUEL fait valoir que les études d'impact devront dorénavant traiter la question de l'impact cumulé.

Monsieur RAIMONDI souhaite savoir si les casiers de clapage situés au large du golfe de Fos seront suffisants pour absorber les rejets de dragage.

Monsieur Renaud SPAZZI, Directeur de l'aménagement du GPMM, indique que les autorisations de dépôt existantes arrivent à leur terme. Pour tout nouveau dragage, une nouvelle autorisation devra être demandée.

Monsieur Georges LAMBROU demande si l'eau chlorée peut être réutilisée plutôt que d'être rejetée dans la darse.

Monsieur BREBAN confirme qu'Elengy s'y attache.

Monsieur Etienne DUVAL, de Fos-sur-Mer, s'enquiert de la quantité d'eau douce nécessaire au terminal en phase d'exploitation ou de travaux.

Monsieur BREBAN confirme que l'installation utilise de l'eau douce, dans des quantités modestes.

Monsieur MEUNIER souhaite savoir si le réseau du GPMM peut être réaménagé pour organiser des échanges de calories.

Madame DEVEZE explique que le réseau est configuré pour desservir les installations en eau. Il serait possible de construire un deuxième réseau destiné à apporter aux installations des eaux présentant telle ou telle qualité, mais il lui paraît impossible de rendre ce service avec le réseau actuel.

Madame MICHEL s'enquiert des méthodes utilisées pour réaliser les analyses de l'état chimique et des sédiments. Elle souhaite savoir si des dépassements ont été relevés par Creoclean.

Monsieur LEGRAS répond qu'un carottage a permis de prélever au maximum trente centimètres de sédiments pour évaluer leur état chimique. Pour étudier l'état du sol, un mètre de sédiments ont été prélevés. Des dépassements des seuils ont été relevés dans la concentration en nickel, en hydrocarbures et en plomb, mais ce sont des dépassements très légers.

Monsieur SERRES suggère d'utiliser l'énergie géothermique pour réchauffer le GNL.

Monsieur David DESSANDIER, Directeur régional du BRGM, prend note de cette question. Il accepte d'apporter une réponse sur les potentialités de la géothermie.

Monsieur MEUNIER interroge Monsieur BREBAN sur les modalités de protection de la frayère présente sur le site. Par ailleurs, au-delà des mesures environnementales *stricto sensu*, il souhaite connaître les mesures destinées à préserver les populations.

Monsieur LEGRAS répond que la zone qualifiée de frayère par Monsieur MEUNIER ne lui paraît pas en être une.

Monsieur CARLE considère que cette réponse devrait être confirmée par des études. Il craint en outre qu'un éventuel dragage dans le cadre de Cap Tonkin renforce le phénomène de salinisation de la nappe de la Crau. Des études devraient être menées sur cette nappe. Ensuite, Monsieur CARLE remarque que le site ArcelorMittal rejette de l'eau chaude et chlorée qui serait utile au terminal Fos Tonkin. Si la gestion du GPMM n'était pas anarchique, cette idée aurait été mise à l'étude.

Monsieur LEGRAS précise que l'étude de pré-faisabilité effectuée est très sommaire. Il faudra l'approfondir pour confirmer ou infirmer la faisabilité d'un dragage.

Monsieur MEUNIER considère que la surface des citernes pourrait être utilisée pour récolter les calories solaires et réchauffer le GNL. Il propose par ailleurs que les rejets de Fos Tonkin soient concentrés dans la darse plutôt que dans la roubine du Platane, où la diversité est plus importante.

Monsieur LEGRAS oppose qu'une répartition des rejets peut limiter leurs impacts.

IV. Clôture de la réunion

Monsieur DUBOUT revient sur les points saillants de la présente réunion :

- la nécessité d'une vision à long terme, globale, des impacts cumulés ;
- la prise en compte des populations humaines en tant qu'espèce environnementale à préserver ;
- la négociation des mesures conservatoires ;
- les implications de la sanctuarisation d'un espace ;
- la constitution d'un atelier dédié à l'étude des différentes solutions permettant de réchauffer le GNL.

Monsieur DUBOUT conclut la réunion en annonçant que la CPDP a reçu 8 cahiers d'acteurs et 100 questions écrites. Le site internet du débat public Fos Tonkin a accueilli plus de 4 000 connexions.

Monsieur MEUNIER précise que son association a reçu des réponses incomplètes sur les questions posées, ce qui l'amène à poser ces questions à nouveau. Une de ces questions portait sur d'éventuelles réductions d'impact sur l'environnement provoquées par le projet Cap Tonkin.

Monsieur DUBOUT accepte de faire en sorte que la réponse à cette question soit reformulée.

Les prochaines réunions du débat public auront lieu :

- vendredi 5 novembre 2010 (réunion thématique Fos Faster à la Maison de la Mer de Fos-sur-Mer) ;
- jeudi 18 novembre à 19 heures (réunion thématique Fos Faster à la Maison de la Mer de Fos-sur-Mer) ;
- jeudi 25 novembre à 19 heures (réunion thématique Fos Tonkin à la salle Gagarine de Port de Bouc).

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com